L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien ... $12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine $10

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 21 JUILLET 1842.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.
Pour Vice-Président:
WINFIELD SCOTT.

Jours de publication de l'Abeille: MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

Point de malle depuis trois jours; partant, point de nouvelles du Nord, point de nouvelles du Congrès. A quoi en sont les négociations avec l'Angleterre? A quoi en est la discussion des lois sur le tarif? Ces deux questions sont de leur nature assez importantes pour nous faire regretter de n'avoir aucun renseignement. La première surtout semblait, à en croire quelques correspondances, arrivée à une crise décisive. On affirmait bien hier qu'un arrangement était conclu; mais ce bruit se trouvait démenti et par des déductions venues de divers points et par l'annonce du départ d'un envoyé anglais, chargé par lord Ashburton d'aller chercher de nouvelles instructions auprès de son gouvernement. L'arrangement par lui même nous a paru si improbable que nous avons tout d'abord refusé d'y ajouter foi, et que plus nous y réfléchissons, plus nous sommes convaincus que ce n'est rien autre chose qu'une invention de quelque imagination trop vive. Quoi! l'Angleterre sacrifierait cette belle partie du New-Brunswick qui s'étend du St. John à la mer, ce pays si admirablement situé, si bien colonisé déjà, ce pays qui offre un développement de vingt cinq lieues de côtes et qui renferme une ville d'une importance réelle! Elle abandonnerait ou au moins elle partagerait la navigation du St. John qui est pour elle d'un si haut prix! Et pourquoi je vous le demande? Pour un territoire d'une étendue un peu plus grande, il est vrai, mais presque desert, inculte, où le défrichement à peine a commencé sur deux ou trois points! Un territoire qui n'offre que des lacs et des forêts; dont la fécondité est fort problématique et le climat des plus défavorables! Cela n'est pas possible! Et pour notre part, nous n'y croyons pas. Quelque intérêt qu'aient les Anglais à posséder une route directe qui relie les deux plus importantes de leurs provinces, ils ne sont pas capables de payer cet avantage d'un prix aussi exorbitant. S'ils se décidaient à la concession qu'on leur prête, c'est qu'ils se seraient ménagé d'un autre coté quelque large compensation, qui rétablirait la balance en leur faveur. Or on n'a point parlé de compensation.

La question du tarif est loin d'être aussi nettement posée que la précédente. Il n'existe pas dans le Congrès une opinion bien formelle à ce sujet; si les membres whigs et même un certain nombre de locofocos sont d'accord sur le principe, il n'y a pas la même unanimité sur les moyens d'exécution. Il sera sans nul doute difficile qu'un projet de loi obtienne l'assentiment de tous les partisans d'un système protecteur. Cette espèce d'hésitation se trouve augmentée encore par la certitude où l'on est maintenant sur la décision que prendrait le président Tyler au sujet d'une pareille mesure. On ne manquera pas cependant, nous en sommes convaincus, d'essayer quelques tentatives pour donner quelques garanties à la production et à l'industrie américaine. Il serait important dans les circonstances où nous sommes, que les phalanges des whigs songeassent à serrer leurs rangs pour lutter avec quelque avantage contre un Exécutif avec lequel le parti qui l'a élevé, a renié toute solidarité. Nous n'allons pas jusqu'à réclamer le moyen extrême rêvé par quelques têtes trop ardentes; et pourtant ce serait peut-être le moyen le plus sûr de préserver le pays des embarras où le jettent l'entêtement et la mauvaise foi d'un seul homme. Attendons et espérons.

COUR CRIMINELLE.
Audience des 19 et 20 juillet.

La foule se pressait hier et avant hier à la Cour Criminelle, et la cause qui s'y plaidait, était de nature à justifier la curiosité du public. On se rappelle l'émeute du 20 mai et le pillage des boutiques de changeurs à l'encoignure des rues du Camp et Canal. Six personnes avaient été citées comme prévenues d'y avoir pris part, c'étaient Amédée Gardanne, Charles Chauvière, Auguste Saunier, Jean Brousse, Auguste Léon et Pierre Joseph. Les cinq premiers seulement ont comparu, Pierre Joseph ayant forfait à sa caution. Dès le commencement des débats, la non-culpabilité d'Auguste Léon et de Jean Brousse devint tellement évidente, qu'un *nolle prosequi* fut entré en leur faveur. Il ne resta donc plus que trois prévenus contre lesquels les témoignages fournissaient des charges plus ou moins graves: Amédée Gardanne, Charles Chauvière et Auguste Saunier. L'accusation, soutenue par M. MM. Roselius et Collins, n'a pas trouvé contre les deux derniers de charges assez fortes pour établir leur culpabilité avec une évidence suffisante pour justifier une demande de condamnation; mais elle a insisté sur celle d'Amédée Gardanne. La défense a été présentée par MM. Canon, Dufour et Train. La tâche de M. Dufour, défenseur de A. Gardanne, présentait de grandes difficultés dont le jeune avocat a su se tirer avec talent. Le résumé, plein de lucidité du juge, est venu clore l'affaire, ce magistrat a fait ressortir les raisons qui militaient en faveur de Charles Chauvière et d'Auguste Saunier; quant à Amédée Gardanne, il s'en est remis à la conscience du jury. A neuf heures le jury n'était pas encore d'accord; il a dû rester enfermé toute la nuit, et ce ne sera que ce matin à dix heures que l'on connaîtra sa décision.

Incendie.—Le *Picayune* d'hier donne d'intéressants détails sur l'incendie qui a eu lieu, rue Tchoupitoulas, dans la matinée de mardi dernier. Ce n'est qu'à force d'énergie et d'adresse que Madame Wade et quelques-unes de ses hôtes sont parvenus à se soustraire au danger. Le feu avait gagné tout d'abord l'escalier de la maison, et la plupart des locataires ont dû descendre par les fenêtres, en nouant ensemble leurs draps de lit et leurs couvertures. Mme. Wade, qui avait été l'une des premières à s'apercevoir du feu et qui aurait pu sans peine s'échapper dans la rue, était restée dans la maison pour sauver son enfant; et s'étant laissée entourer par les flammes, elle avait été chercher un refuge sur le toit. Sa situation présentait le péril le plus imminent, on dressa des échelles d'étage en étage, mais on ne parvint pas jusqu'à la hauteur où se trouvait la malheureuse femme; il lui fallut se laisser glisser à l'aide d'un drap jusqu'à l'échelle qui se trouvait au troisième étage; et elle avait à peine quitté ce frêle escalier que la partie supérieure de la maison s'écroulait. Elle parvint enfin, grâce au dévouement et à la force de son mari, à toucher la terre. Elle était agitée, mais que de périls elle avait courus!

Un grand nombre de personnes étaient rassemblées hier soir vers six heures, près la cour du juge Guyol, Passage de la Bourse, attirées par les cris et les vociférations des frères Dejoux qui invectivaient le juge. La garde intervint et conduisit les délinquants à la police. Aujourd'hui cette affaire sera amenée pardevant le Recorder Bertus.

George Gante a fait avant-hier un affidavit contre un nommé Michael Burges.

Georges Gante raconte ainsi ce qui lui est arrivé; "Lundi soir je descendais la rue Baronne lorsque M. Burges m'aborda, tira un pistolet de sa poche, et me demanda $10. Je criai au secours, je me jetai sur le voleur et je parvins à me saisir de son arme, ce dernier me dit alors qu'il diminuerait sa demande, qu'il serait satisfait avec $5 vu la dureté des temps et l'impossibilité de se procurer de bon argent."

Burges a été envoyé pardevant la Cour Criminelle.

Le corps d'un homme dont nous ignorons le nom, a été porté, lundi soir, à la police de la première municipalité. Le coroner appelé pour procéder à une enquête, a rendu un verdict contenant que, selon toutes les apparences, cet homme était mort pour avoir bu trop d'eau glacée. Avis aux trop grands consommateurs de glace.

La malle a encore manqué hier de au-delà de Charleston. Le paragraphe suivant que nous traduisons du *Chronicle* de Wilmington, explique les motifs qui occasionnent ces retards depuis quelques jours.

"Il est tombé une si grande quantité de pluie que la récolte a beaucoup souffert; elle est tout à fait noyée dans les terrains bas. Nous n'avions eu que quelques jours de pluie depuis trois ou quatre semaines. La rivière de Cape Fear monte rapidement, on craint que cette crue n'occasionne de grands dommages."

La frégate *Macedonian* doit quitter Pensacola dans un jour ou deux. Il y a aujourd'hui dans ce dernier port: le sloop de guerre *Ontario* et deux navires de guerre français, le *Brillant* et la *Danaïs*, qui doivent rester à Pensacola jusqu'à la fin de l'été.

Un jeune homme nommé Valsene Allain, fils de M. Drausin Allain s'est noyé il y a quelques jours dans le bayou Plaquemine. (*Planter's Gazette.*)

EXTERIEUR.
MEXIQUE.

Le steamer anglais Forth, de la ligne royale, a apporté des journaux du Mexique jusqu'au 10 du courant.

La [illegible] en Mexique par [illegible] et ne paraît vouloir [illegible] de Santa Anna. L'[illegible] de ce dernier a été célébré avec gran[illegible]

... de pour le 13 du courant. Les prisonniers texiens [illegible] de Santiago et à Acordada ont défilé devant le général Santa Anna qui les a [illegible]. Trois d'entre eux étaient arrivés à Vera Cruz [illegible] sont déjà morts de [illegible] à Jalapa avec le général McLeod [illegible].

Un brick du Yucatan, armé de 14 canons et d'une [illegible] une chaloupe [illegible] monté par 40 hommes et commandé [illegible] Morin.

TEXAS.

Le steamer New-York, capitaine Jn. T. Wright, arrivé mardi de Galveston, nous a apporté des journaux [illegible] du 16 courant. [illegible]

"Quartier Général [illegible] 7 juillet 1842.
A l'honorable Geo. W. Hockley, secrétaire de la guerre et de la marine.
Monsieur,
Hier [illegible] j'ai appris que je pourrais être attaqué avant peu par un détachement de mexicains. En position que j'occupais alors [illegible] de temps, je me transportai immédiatement à quelques centaines de yards plus loin. Ce matin vers la pointe du jour l'ennemi, s'élevant à environ 700 hommes, arriva à notre ancien camp et quelques minutes après vint nous attaquer dans notre nouvelle position; après environ vingt minutes d'un combat acharné, ils battirent en retraite; trois Mexicains restèrent sur le champ de bataille, mais beaucoup de morts en ont été enlevés. Le nombre de leurs tués ou blessés ne s'élève pas à moins de trente. Je suis heureux de vous informer que nous n'avons eu ni tué ni blessé. Toutes mes forces, en y comprenant la compagnie de fusiliers du capitaine Cameron n'excédaient pas deux cents hommes. Les Mexicains ainsi que je l'ai su par un prisonnier blessé, étaient au nombre de deux cents hommes de troupes régulières et cinq cents Rancheros, le tout commandé par le général Cañasos. Cette expédition avait été dirigée exprès pour attaquer mon poste; elle avait avec elle une pièce de quatre."

— Une violente tempête s'est fait sentir dans le port de Galveston, un brick français et un autre batiment espagnol ont chassé sur leurs ancres. Ce dernier a été fortement avarié, on pense que le brick français n'aura que peu souffert.

— Le bill de guerre a passé à la Chambre des Représentans; on disait qu'il passerait au Sénat par 7 contre 5. Le général Houston est lui-même opposé à l'invasion, mais la majorité du peuple est contre lui.

— Le bill nommant le président pour commander en personne une armée qui sera levée pour l'invasion du Mexique, et l'autorisant à prendre un tiers de la milice, ainsi qu'à hypothéquer les terres publiques, a passé le 11 du courant à la Chambre des Représentans par 20 contre 14.

— La Gazette de Colorado dit que M. Suider Pellegrini, arrivé dernièrement à Matagorda avec quatorze émigrans français, vient d'acheter des terres et s'installer; il est muni de provisions pour six mois.

— Nous apprenons avec plaisir que le roi des Français, comme témoignage de sa haute satisfaction pour les services rendus par M. A. de Saligny son chargé d'affaires au Texas, vient de le nommer officier de la Légion d'Honneur. Mr. de Saligny était déjà chevalier de cette institution. [*Crescent City*]

— La récolte promet d'être favorable cette année.

— La santé de Louis Philippe est des plus robustes, si l'on en croit le *Morning Post* de Londres: "Une personne qui a eu l'honneur d'être, il y a peu de jours, l'hôte du roi des Français, nous assure que la santé de sa majesté est excellente. Son activité physique égale son activité morale; et ses habitudes ne sont rien moins que celles d'un malade. Louis Philippe se lève à six heures, prend un bain d'air, suivant la méthode recommandée par Franklin, et reçoit en même temps les rapports de ses aides de camp et de ses officiers d'ordonnance; puis il donne audience aux ministres, aux membres du conseil d'état et autres, et va ensuite surveiller jusqu'à l'heure du diner les constructions qu'il fait faire. Sa famille et quelques visiteurs privilégiés l'occupent depuis ce moment jusqu'à dix heures du soir; après quoi il se retire dans son cabinet avec ses secrétaires qu'il occupe jusqu'à plus de minuit. La physionomie de ce prince ne trahit aucune espèce de fatigue; sa figure est florissante et son œil brille de pensée et d'intelligence. Louis Philippe est volontiers fort gai durant la soirée; il ne dédaigne même pas le calembourg: jouant dernièrement aux cartes et près de perdre la partie, il dit en se tournant vers son bibliothécaire, M. Vatout, "Ma foi, je crois qu'il ne me reste plus qu'à risquer mon *va tout.*"

— Les finances de la France sont loin d'être dans le même état que celles de l'Union; elles ne pèchent point par la rareté, mais bien par l'abondance. Dans l'une des dernières séances de la chambre des députés, le ministre des finances interpellé par M. Mauguin à propos du retard apporté aux paiements du nouvel emprunt, a répondu: "L'argent rentre trop vite, et le trésor est si surchargé de fonds qu'il a dû prendre quelque mesure décisive. A la fin d'avril il y avait au trésor 103 millions et 134 à la fin de mai. Il y avait en outre à la banque une réserve de 100 millions pour les remboursements de la caisse d'épargne; sur cette somme 34 millions paient des intérêts en pure perte. La situation des bons du trésor n'a pas varié, bien que l'intérêt ait été réduit de 4 à 3 1/2 pour cent il eut été imprudent d'opérer une réduction plus forte; car le gouvernement va prochainement avoir à acquitter des dépenses dont le paiement doit être pris sur la dette flottante. On ne peut pas non plus songer à réduire l'intérêt sur les avances des receveurs-généraux par la même raison, ceux-ci ne versant au trésor que l'argent qu'ils reçoivent des particuliers. Il est devenu nécessaire de diminuer l'intérêt des portions non payées du nouvel emprunt, afin d'empêcher ceux qui apportent leur argent, de payer avec la régularité qu'ils y ont mis jusqu'à présent. Le taux a été fixé à 3 1/2 au lieu de 4, afin que les capitalistes qui reçoivent ce dernier intérêt à la banque, aient quelque motif pour rester les débiteurs de l'Etat. Cette mesure a embarrassé quelques spéculateurs, mais le ministre s'en inquiète fort peu. Il n'a guères de sympathie pour des gens toujours disposés à profiter des embarras du trésor ou de ses débiteurs."

— Un cas de *criminelle conversation* s'est présenté récemment devant le tribunal correctionnel à Paris. Le défendeur est M. Boucher de Monthuel, riche rentier qui n'a pas moins de 300,000 francs à dépenser par an. Le plaignant, M. P., est un homme de lettres qui est resté quelques années en province à rédiger un journal et qui, ayant vu son entreprise échouer, se trouva bientôt à Paris presque sans ressource. La pauvreté commençait à frapper à sa porte, quand la richesse y rentra, grâce à Mme. P., jeune et jolie femme de vingt cinq ans qui paraissait fort attachée à son mari. Elle dit un beau jour à ce dernier qu'une de ses amies, une ancienne camarade de pension, qui avait fait un fort riche mariage, lui avait envoyé un présent; et elle lui remit une assez forte somme. Plus tard d'autres secours qui venaient toujours de la même source, arrivèrent, et la position de M. P. s'améliora notablement. Enfin une lettre, émanée de la généreuse amie, invita Mme. P. à venir passer quelques jours à la campagne; la dame n'eut garde de refuser cette invitation, et après une courte absence elle revint, apportant à son mari une somme ronde de 10,000 francs. D'autres sommes de 3000, 6000 et 10,000 francs furent encore reçues de temps en temps, et bientôt l'heureux couple sur qui tombaient tant de bienfaits, put se donner une voiture. M. P. essaya alors encore une fois de fonder un journal; mais il lui manquait l'argent nécessaire pour le cautionnement. L'éternelle amie intervint encore. Le journal ne réussit point; mais le dévouement de la généreuse amie ne fit que redoubler, et M. P. jouissait de tout le comfort qu'il pouvait désirer. Un jour cependant, jour fatal! M. P. mit la main sur un paquet de lettres qui lui prouvèrent que cette amie n'était qu'un être imaginaire inventé par sa femme pour le tromper, et que tous les bienfaits qu'il avait reçus émanaient de M. Boucher de Monthuel, vieillard de soixante ans, qui était depuis longtems déjà l'amant de sa femme, c'était à lui qu'avait été rendue la visite d'où l'on avait rapporté une somme de 10,000 francs. Chaque lettre se terminait par ces mots: "Je t'embrasse jusqu'à la fin de mes jours," et toutes étaient évidemment écrites d'une main que l'âge rendait tremblante. L'époux trompé a demandé réparation, et le séducteur en cheveux blancs ainsi que sa complice, sont venus répondre devant la justice. L'avocat du défendeur a prétendu que le plaignant n'avait pas droit à des dommages, attendu qu'il connaissait fort bien et depuis longtems la liaison qui existait entre sa femme et le défendeur. Le tribunal n'admettant pas cette fin de non recevoir, a condamné Mme. P. et M. Boucher de Monthuel à six mois de prison, et le dernier en outre à 2000 francs d'amende et à 10,000 francs de dommages et intérêts au profit de l'époux outragé.

—La belle Prima Dona du Théâtre Italien de Paris et de Londres, Julia Grisi était depuis longtemps en instance pour obtenir un jugement qui la séparât de son mari, M. de Melcy: ce jugement a été rendu dernièrement et il résume assez bien les griefs de la plaignante: "Considérant, dit-il, que le mariage de M. et Mme. de Melcy a eu lieu à Londres le 26 avril 1836, qu'en janvier 1839 la plaignante a été obligée par les mauvais traitemens que lui faisait subir son mari, de quitter le toit conjugal, mais qu'elle a fait depuis des efforts pour y rentrer; qu'afin de se soustraire à de justes remontrances, M. de Melcy a quitté Paris et caché le lieu de son séjour, que plus tard il a formellement refusé de recevoir sa femme, ne répondant à ses demandes que par des reproches insultans ou un dédaigneux silence; qu'à son retour à Paris, en novembre 1841, pour y remplir son engagement, celle-ci trouva que M. de Melcy avait pris possession du château de Vaucresson qui appartient à elle en propre, et sur la manifestation qu'elle lui fit faire, de son intention d'y demeurer et d'y vivre, l'entrée lui en fut refusée de la façon la plus outrageante, et que M. de Melcy a également fait mépris d'une sommation par huissier et d'une autre par juge de paix, le Tribunal déclare M. de Melcy séparé de sa femme, et lui défend de hanter ou fréquenter la plaignante, laissant, toutefois à celle-ci le droit de la recevoir dans sa maison."

—A l'occasion des prochaines élections, M. Odilon Barrot a adressé un appel aux électeurs; le *Journal des Débats* condamne cet appel et déclare qu'il n'a pas la moindre valeur comme programme politique. "Ce dont nous nous plaignons, dit ce journal, dans l'adresse longue, pesante et décousue de M. Barrot, c'est que l'opposition qui parle sans cesse de l'hypocrisie et de la cupidité du gouvernement, n'ose jamais aborder une question franchement et cherche toujours à tromper les électeurs par l'aide d'équivoques ridicules. Cette adresse est M. Barrot tout entier! Il n'y a [illegible]

—Mad[illegible]

... race. Elle atteint dans ce rôle la plus haute perfection [illegible]. Les fleurs, les couronnes, [illegible] ne lui manqueront pas [illegible] dans ce voyage.

—[illegible] (*Bée.*)

[illegible table]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mercredi soir, 20 juillet 1842.

Environ 2000 balles de coton, y compris 900 balles Louisiane à 7 3/4 pour Rouen, ont changé de mains hier; nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui. Le stock [illegible] se trouve aujourd'hui réduit à 3000 balles.

La farine est calme à $4 50 et $4 62 1/2.

Il n'est survenu aucun changement notable dans le marché monétaire. Les billets de la banque de Cité sont en bonne demande; à la clôture des offres on s'en est défait de 4 à 6 pour cent. Les billets de la Banque des Citoyens sont également en bonne demande à 20 et 22 pour cent d'escompte.

Il est impossible de négocier une seule traite, nos cotes sur le change sont purement nominales.

MARCHÉ MONÉTAIRE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Espèces	pair	
Billets de la Banque de l'Union	18 à 22 p.c.	escompte
do Artisans & Commerçans	13 à 15	do
do Louisiane	pair	
do Cité	17 à 20	do
do Etat de la Louisiane	22 à 24	do
do Consolidée	45 à 50	do
do Commerce	36 à 40	do
do Canal	30 à 35	do
do Carrollton	35 à 40	do
do Citoyens	20 à 22	do
do Améliorations	37 à 40	do
do Atchafalaya	75 à 80	do
do Exchange	65 à 70	do
do Orleans	75 à 80	do
do de la 1re et 2de Municipalités	5 à 7	do
do 3me do	35 à 40	do
do Alabama	25 à 30	do
do Kentucky	7 à 10	do
do Tennessee	pair à 2 p. cent	do
do Ohio	8 à 10	do
do Illinois	8 à 10	do
do Indiana	2 à 3	do

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Mardi, 19 Juillet.
Barque Damariscotta, Hewes, Cowes et un marché. — S & J P Whitney
Brick Union, Sabatie, Havane. — J M Anguera
Mercredi, 20 juillet.
Navire Timoleon, Dreyer, Londres, — F. Rodewald & Co.
Navire Powhattan, Frindle, Bordeaux,
Goelette Fancy, Coggeshall, Kingston, — L H Gale capitaine

ARRIVES.
Mardi, 19 juillet.
Navire paquebot à vapeur New York, Wright, en 34 heures de Galveston.
Steamer Vermillion, Arnold, de Pine Bluffs.
" Brilliant, Hart, Bayou Sara
" Hunter, Crooks, Fort Towson.
" J M White, Converse, St. Louis.
" Rainbow, Montford, Louisville.
Bateau de remorque Prairie, Davis, des passes, ayant mis en mer les navires Norfolk et Suffolk; il est retourné sans navire.
Mercredi, 20 juillet.
Bateau de remorque Star, Hopton, des passes, ayant mis en mer les navires Troy, Hudson et Virginia; et a remorqué en rade le navire Augusta.
Navire Augusta, Buchman, en 55 jours du Havre, sur lest à W O Green & Bro.
Steamer Caroline, Button, de Pascagoula.
" Transit, Weil, Nashville.
" John Armstrong, Brock, Lafourche.
" Teche, Wiggins, Balize.
" Gov. Yell, Martin, Balize.

Le navire DESDEMONA, de Boston, est en déchargement au dessous du rail-road, 2me. municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.
16 juil — S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

La barque ELIZA THORNTON, du Havre, est actuellement en déchargement près du rail-road Pontchartrain. Les marchandises qui ne seront pas enlevées dans les cinq jours seront envoyées dans les magasins de la Douane.
16 juil — L. H. GALE, 93, Commune.

LAC PONTCHARTRAIN.
HOTEL WASHINGTON.
Dimanche 24 juillet 1842.
GRAND CONCERT CHAMPETRE,
dirigé par Mr. LEHMANN,
qui fera executer par un orchestre nombreux, les morceaux des operas les plus à la mode, et les airs populaires, qui sont le mieux appreciés du public.
Ces réunions musicales auront lieu sans interruption tous les dimanches, pendant la belle saison.
Le concert commencera à 6 heures et finira à 9.
Il y aura après le concert bal à l'Hotel.
Le jardin sera élégamment illuminé.
La buvette et le restaurant seront pourvus des meilleures boissons et provisions.
Les chars seront à la disposition du public toute la nuit.
L'entrée du JARDIN, où aura lieu le concert, sera GRATIS.
L'admission au bal de l'Hôtel sera par cavalier 50 cts.
21 juillet.

BANQUE DE CARROLLTON.
N. O. le 19 juillet 1842.
UNE assemblée générale des actionnaires est par la présente convoquée au local de la banque, lundi 22 août prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. afin de procéder à l'élection des directeurs en remplacement de ceux qui ont resigné, et aussi pour voter la réduction du nombre des directeurs ainsi qu'il est pourvu par la section 11 de l'acte amendatoire pour faire revivre les chartres des banques et duquel est extrait ce qui suit:
"Que toute banque qui acceptera l'acte amendé par le présent, aura la faculté, sur la décision des actionnaires dans toutes les élections qui auront lieu après la passation de cet acte de réduire le nombre de ses directeurs pourvu que le nombre ne soit jamais au-dessous de huit &c &c."
Par ordre de la direction,
21 juil — JOHN NICHOLSON, caissier.

A VENDRE par J & L. Garnier, rue Royale, No 182
Eau-de-vie fine de Champagne, de 1ère preuve.
Do de Cognac 2me. preuve,
Vin rouge en barriques,
Vin blanc en baril,
Fruits au naturel,
Vin blanc en caisses,
Vermicelle et Macaroni,
Des cliches à l'usage des steamers et des habitans, de la fabrique de MM. Duportiers frères, de Tarbes.
Aussi:—A louer à des prix très réduits,
2 maisons hautes rue du Bassin, entre Conti et Bienville,
2 maisons basses en briques, rue Franklin entre Conti et Bienville.
Une maison rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine.
Une maison rue St Philippe entre Condé et Levee,
Une maison vis à vis la Douane,
Une maison et magasin, encoignure Levee et Toulouse,
Quatre magasins, rue Conti entre Chartres et Levee,
Un magasin rue des Remparts entre Conti et Bienville.
21 juillet

A VENDRE.
UN terrain situé rue St.-Claude (à environ 60 pieds de l'Esplanade) mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouve une maison bâtie entre poteaux, payable en billets de la banque des Citoyens. S'adresser au bureau de cette feuille. — 21 juil—St

A VENDRE.
ENVIRON 400 balles foin, 6 à 800 sacs maïs, 100 de avoine, 200 de son, et le loyer du magasin sis à l'encoignure des rues Notre Dame et Commune, à un prix avantageux, payable moitié en billets de la Banque Consolidée et moitié en billets de la Banque des Citoyens. On fait réserve d'un comptoir jusqu'au 1er. novembre prochain. S'adresser à M. A ROBITAILLE,
21 juil. — 19, Notre Dame.

LAINE Mexicaine—100 balles qualité supérieure, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 36, Bienville.
Les billets des banques suspendues seront pris en paiement. — 21 juil.

LA maison de commerce Delamar et Cabiro est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour; la signature de la société ne sera employée que pour la liquidation.
Nouvelle-Orléans, le 20 juillet 1842. — P. DELAMAR, A. CABIRO.
21 juil—6

LETTRES de change sur New-York, à courtes vues, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 21 juil

PLOMB—600 saumons en débarquement et à vendre par C. DOANE & Co. 60, Poydras. 21 juil

PLOMB en barres et de chasse, à vendre par C. DOANE & Co. 60, Poydras. 21 juil

BEURRE de Goshen et de l'Ouest, reçu et à vendre par C. DOANE & Co. 60, Poydras. 21 juil

PORC et Bœuf—200 barils porc, et 150 do. bœuf, à vendre par C. DOANE & Co. 60, Poydras. 21 juil

GRAISSE—200 barillets d'excellente qualité, en débarquement d'un chaland, à vendre par JOSEPH LANDIS, 14, rue Poydras. 21 juil

PLOMB—2000 saumons en débarquement du steamer J. M. White, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 34, rue Poydras. 21 juil

FARINE—800 barils de choix, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 34, rue Poydras. 21 juil

BEURRE—40 barillets frais de l'Ouest, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 34, rue Poydras. 21 juil

TOILE, corde et ficelle d'emballage, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 34, rue Poydras. 21 juil

WISKEY—100 barils rectifié, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 34, rue Poydras. 21 juil

HOMARDS conservés dans des boites de fer blanc, à vendre par E & F T PRESCOTT, 16 Canal. 21 juil

TOILE d'emballage d'Allemagne—en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 80 Royale. 21 juil

JAMBONS de Westphalie en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 80 Royale. 21 juil

DAMEJEANNES—en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER. 80 Royale. 21 juil.

ON prend des articles en magasinage, au no. 80 rue Royale. 21 juil.

SUCRE raffiné, brun et clarifié, sucre de la Havane, blanc, jaune et brun, constamment en vente par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 21 juil

CAFE de la Havane en magasin et à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 21 juil

TOILE à voile de Russie, cordages etc., toile légère et imperiale de Russie; cordages de Manille; toile d'emballage des Indes, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins. 21 juil

BEURRE de l'Ouest et farine, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins. 21 juil

HUILE de baleine et chandelles, constamment en vente par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins. 21 juil

TOILE et corde d'emballage—Toile des Indes et cordes, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 44, Gravier. 21 juil

MAQUEREAUX, poisson, Riz—Maquereaux en barils, Nos. 1, 2, et 3, [illegible]
NORCROSS & FOSDICK [illegible] 21 juil

SHERRY [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 44 Gravier. 21 juil

VINAIGRE [illegible]

[illegible]

VENTES DE [illegible]

[illegible] vs. C. [illegible] No. 14,216—En vertu d'un [illegible] Cour de [illegible] de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis [illegible]

Conditions au comptant.
21 juillet — V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Sarah Mahan épouse de Edward Foster vs. Edward Foster
COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, vendredi 29 juillet 1842, à midi, [illegible]
Le sixième indivis de la propriété ci-après décrite saisi dans l'affaire ci-dessus, savoir:
[illegible]
V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Ed. Yorke.
COUR DE PAROISSE—No. 14,803—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi, 21 juillet 1842, à midi, la propriété et actions de banque ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:
[illegible]
10 juin—3 et 30 j — V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

C. M. Corrière vs. Auguste Gary, curateur de la succession de St. Alain.
COUR DES PREUVES—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi le 29 juillet 1842, à midi, [illegible]
Conditions—comptant.
7 juil—20 et 29 j — V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Carroll, Crozat & Co. vs. C. A. Ponsard.
COUR DE PAROISSE—No. 14,931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu par les lions, à l'encoignure des rues Douane et St Pierre, jeudi, le 21 juillet 1842, à dix heures du matin [illegible]
Conditions, comptant.
7 juil—3 et 10 j — V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

No. 5610—S. T. Jones & Co. vs. Mark Walton.
COUR DE COMMERCE—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, en la Bourse de la Cité, rue St Louis, le vendredi 29 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
[illegible]
Conditions comptant.
9 juin—3 (20,12,j) — L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS.
Nouvelle Orléans, le 19 juillet 1842.
DES propositions seront reçues à ce bureau jusqu'au premier août prochain pour reconstruire les deux maisons en briques et les murs qui ont été incendiés en partie [illegible]
[illegible]
19 juil—2 — L. S. TRACY, Secrétaire.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans le 19 juillet 1842.
UNE assemblée générale des actionnaires de cette banque est par le présent convoquée dans le local de ladite banque jeudi 4 août prochain, [illegible]
Par ordre de la direction,
19 juil — RICHARD RELF, Caissier.

ON a besoin d'une femme blanche, pour faire la cuisine et blanchir le linge de table: s'adresser encoignure des rues Rempart et Dumaine. On exigera de bonnes recommandations. 19 juil—St

PERDU hier vers 2 heures, de la rue du Camp à la rue Poydras, un portefeuille contenant les billets suivans: [illegible]
19 juillet—3

Vente de Propriétés pour des billets des banques répudiées.
A VENDRE—Plusieurs Terrains de valeur, avec et sans batisses, dans le quartier le mieux situé de la seconde Municipalité. On prendra en paiement des billets des banques du Canal, du Commerce et de la Cité. S'adresser à J A BEARD & Co.
19 juillet—St — A l'Auction Mart

LE propriétaire d'une quantité de charbon, déposé dans le fond de ma cour, rue de la Levee, No. 45, 2me. municipalité, depuis le 30 mars 1841, est par le présent invité à venir l'enlever et à payer les frais, faute de quoi ce charbon sera vendu pour payer le loyer dans les vingt jours de la présente publication aux risques et périls du propriétaire.
19 juil—St — FREDERICK K. MANNOSKE, Rue de la Levee, No. 45, 3me. municipalité.

SEL, moutarde, poivre, thé—20 caisses sel de table, 20 caisses moutarde de Londres, 40 caisses poivre moulu, et 15 caisses thé impérial et poudre à canon, à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasin et Lafayette. 19 juil

FROMAGE et Beurre—40 caisses fromage de Goshen, 20 fréquins beurre du comté d'Orange, en magasin et à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasin et Lafayette. 19 juil

BLANC de baleine et savon—100 caisses blanc de baleine de New Bedford, 200 caisses savon de 20 livres, à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasin et Lafayette. 19 juil

CAFE—600 caisses café de Rio, en magasin et à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasin et Lafayette. 19 juil

HUILE d'Olive—40 paniers huile de Bordeaux fraîche, à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasin et Lafayette. 19 juil

TOILE et corde d'emballage, à vendre pour des billets de la banque de Cité par STETSON & AVERY. 19 juil

JAMBONS—Quelques barils supérieurs, à vendre par STETSON & AVERY. 19 juil

FARINE—800 barils superfine, marque Baltimore et Rochelle, à vendre par STETSON & AVERY. 19 juil

GRAISSE—1300 barillets lard, à vendre par STETSON & AVERY. 19 juil

WISKEY—500 barils rectifié, à vendre par STETSON & AVERY. 19 juil

PORC—300 barils mess M. O. prevenant bœuf, à vendre par STETSON & AVERY. 19 juil

BEURRE supérieur de Goshen et de l'Ouest, à vendre par STETSON & AVERY.

FARINE—61 barils Eagle Mills, à vendre par FOSDICK & BROTH. 19 juillet — 46, Camp

BEURRE—30 barillets de Goshen, [illegible], à vendre par FOSDICK & BROTH. 16 juillet — 46, Camp

TRAITES sur New York, à vendre par FOSDICK & BRO. 46, Camp. 19 juil

CAFE de la Havane—60 sacs en magasin, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 76 Magasins. 19 juil

RIZ—48 barriques en magasin, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 76 Magasins. 19 juil

GOUDRON—100 barils Wilmington, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 76 Magasins. 19 juil

RIZ—48 tierçons riz de la Caroline, venant d'arriver, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 44, Gravier. 19 juillet

SAUCISSONS de Boulogne, et raisins de Corinthe à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 44 Gravier. 19 juillet

CORDAGE—40 rouleaux [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 44, Gravier. 19 juil

[illegible] NORCROSS & FOSDICK. 19 juillet

[illegible]

A [illegible] que les Directeurs [illegible] HAWTHORN & WOODS, 62, Gravier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE. [illegible]

BUREAU [illegible]
7 juil—1m — ALFRED [illegible]

AVIS—Les consignataires [illegible]
11 juin 1842. — RAINEY & BELL, Presse de la Louisiane. BENOIST & FREELAND, Presse d'Orléans. J. S. WOOD, Presse des Magasins. FRERET FRERES, Presse Cotton-Cotton. GUEX, etc. presse à vapeur d'en bas. ALFRED PENN, Presse de l'Union. ROBERT ABBOTT, Presse des Planteurs.
11 juin—10

AVIS AUX DAMES.
Le magasin de CHAUSSURES, rue Royale No. 136, entre St. Pierre et Orléans, est en liquidation; on l'on vend les articles au prix coûtant et au dessous; les personnes qui voudront se chausser à bon marché feraient bien de profiter de l'occasion qui se présente. 9 juin—27.

BILLETS DE LA BANQUE DES CITOYENS PRIS AU PAIR.
LES consignées offrent à vendre à des prix très réduits Un millier de briques de terre du fleuve de première qualité.
300,000 pieds planches de cypre de saison ou un devis général de charpente pour constructions.
Les billets de toutes les banques suspendues seront pris en paiement. Les ordres laissés à M. Joseph Ladande, 76, Tchoupitoulas, et au moulin à scie, près Gentilly, seront promptement exécutés par J. V. LABARRE, GUSTAVE LEROY.
13 juin—20

RAIL-ROAD DE CARROLLTON ET DE LA NOUVELLE ORLEANS
AVIS—Les chars de Lafayette partiront de la rue du Canal et de Lafayette comme autrefois, et jusqu'à nouvel ordre. 7 juillet

A LOUER.
Trois Maisons en briques à trois étages contiguës, situées rue Conti et l'autre dans la rue Royale, entre Bienville et Conti, convenables pour familles. Possession en sera donnée immédiatement.
Pour les conditions, s'adresser à
9 juil — F. DE LIZARDI & Co. 63, Bienville.

MANDEVILLE.
A LOUER sur le bord du lac, près de M. Coquillon et de l'hotel Davis, une maison composée de trois appartemens, avec cour jardins et galerie. S'adresser à Mandeville chez M. Coquillon ou à LOISON & SILVESTRE, 58, rue de Chartres, N Orléans
7 juillet—6

LES soussignés informent respectueusement le public qu'ils ont ouvert le Restaurant de la Bourse, près la rue St. Louis, [illegible] de leur [illegible] Canonge. Ils feront leurs efforts pour satisfaire le public, à des prix très modérés.
Ils font des soupes de commandes.
7 juillet—6 — GOLLAIN & DESROSIERS

A vendre pour des billets de la banque des Citoyens, bonnes Consolidés et de la Banque de l'Etat.
UNE propriété dans la première municipalité composée de six appartemens, cabinet et galerie, cuisine de six appartemens, ayant aussi une porte cochère et une écurie. Le tout parfaitement fini. Pour le prix et les conditions, s'adresser à Mr. DE SANTOS, rue Royale, 128, chez Mr. A. Moret.
9 juil—6

CORDES DE HARPE.
MADAME G. BOYER, rue Conti, No. 146, entre Dauphine et Bourgogne, a reçu un bel assortiment de cordes de harpe. 9 juil—

RIZ—40 barriques prime de Charleston, à vendre par GEO. CLIFFORD, 76, Magasins. 14 juil

CAFE de la Havane—60 sacs, prime, à vendre par GEO. CLIFFORD, 76 Magasins. 14 juil

HUILE et blanc de baleine—1000 gallons huile pure et 300 caisses blanc de baleine New Bedford, à vendre par GEO. CLIFFORD, 76 Magasins. 14 juil

DOUBLONS Espagnols—Quatre cents, à vendre par GEO CLIFFORD, 76 Magasins. 14 juil

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 14 juillet

TRAITES sur Boston à 60 jours de vue, à vendre par JOHN A. MERRITT, 56, Camp. 14 juil

EDUCATION.
MESSIEURS MERVOYER & WYNDHAM, ex-professeurs au collège Jefferson, ont l'honneur de prévenir les personnes intéressées, que leur institution à Carrollton ouvrira le 18 du courant.
Pour les conditions, s'adresser aux chefs de l'établissement ou au tour Cortier, à Carrollton.
16 juil—10, 7pm.

VIN rouge de Marseilles—150 barriques.
Vin rouge de Bordeaux—140 barriques, à vendre en magasin par L. MILLAUDON, 16 juil—3 — 126, rue Bourbon.

JALAP—12 balles venant d'arriver et à vendre par A CAPDEVIELLE & CUCULLU, 16 juil — 46 Vieille Levée

CITRONS FRAIS—1000 caisses de Malaga, et 140 de amandes écossées à vendre en magasin par J. ROBERT & Co, 16 juil — 2 Magasins

HUILE D'OLIVE en jarres, convenable pour les lampes et les machines, à vendre par J. ROBERT & Co. 16 juil — 2, Magasins.

DAMEJEANNES—400 damejeannes de un et deux gallons, à vendre en magasin par J. W. STANTON & Co, enc. Magasin et Lafayette. 16 juil

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de Regalias, Canones, Imperiales, Trabucos et autres, constamment en vente par J M CABALLERO, 14 juillet — 38, Vieille Levee

Billets de la 3me. Municipalité pris au pair.
CIGARES—150,000 regalias en lots de 5000 à 500 le mil le pour des billets de la 3me. municipalité, à vendre par J. M. CABALLERO, 14 juillet — 38, Vieille Levee

AVIS—Les soussignés recevront les billets de la deuxième municipalité à 55 cents à la piastre, pour de la marchandise qu'ils ont à vendre.
14 juil — CASTAING & LOMBARD, 52, rue Conti

AVIS.
LES billets de la municipalité No. 3 seront pris en paiement. Portières de garnir à vendre [illegible] pour une piastre.
14 juil — J. E. LORELHE, Enc. Royale et Douane.

LE soussigné offre à vendre à prix modérés les articles suivants, en gros et en détail:
Sucre en pains,
Jambons très frais,
Saucissons de Lyon,
Vin de Bourgogne qualité supérieure,
Vin de Madère,
Vin de Bordeaux,
Salaisons de Marseille,
Pruneaux de Bordeaux,
Bordeaux à Poulle,
Petits pois, Cèpes et Truffes,
Liqueurs assorties,
Fruits au jus et à l'eau de vie,
Vin de Haut Sauterne en 1/2 bouteilles,
Vermicelli,
Moutarde française,
Fromage de Gruyère et de Gruyère, &c.
16 juil — J. E. LORELHE, enc. Royale et Douane

NEGRES à Vendre—12 jeunes nègres bien sains, vendus pour aucune faute. Argent de l'Arkansas reçu en paiement. S'adresser à
14 juil—6 — KOWES & DAVIDSON, 97, Camp.

A LOUER—Le café, cuisine et chambres du fond de l'Auction Mart, rue du Camp, s'adresser à
19 juil — JOS. A. BEARD & Co.

AVIS—Un été arrêté à la paroisse St Jean Baptiste deux nègres marons, disant se nommer DAVIS et MOSES et appartenir à M. James Ride de la paroisse Plaquemine. Le premier est accusé d'avoir blessé d'un instrument tranchant M Henry Leche, habitant de cette paroisse, et le second de lui avoir porté un coup de bâton. Ces esclaves sont maintenant détenus à la geole de la dite paroisse St. Jean Baptiste pour être jugés par un tribunal spécial. 16juil—3

DETENU à la geole de paroisse de la paroisse de Jefferson, la négresse nommée Betsy, se disant appartenir à M. William Jones, de Natchez, Mississipi, taille d'environ cinq pieds deux pouces. Le propriétaire est prié de retirer ladite négresse en se conformant à la loi. MANUEL J. GARCIA, 16 juillet—3 — Shérif

CIMENT—100 barils hydraulique, en débarquement à vendre par GEO. BEDFORD, 20 juin — 47, Commune

BILLETS de la Banque de l'Etat de la Louisiane—Les soussignés recevront ces billets comme espèces pour marchandises ou collections. CANTIN, DARAN & Co. 7 juin — 15, St. Louis

LES billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane, ainsi que ceux de la Bourse des Citoyens, seront pris au pair par le soussigné, en paiement de marchandises en ou propriétés situées dans le carré de la ville. 7 j — CH. DUFOUR, 14 Vieille Levée.

CAFE Rio et Java, Thé, vin, toile et corde d'emballage, ficelle, toile de coton drap, claus, tabac, indigo de Manille, gomme, damejeannes de 1 et 2 gallons, haches, ossières de Hollande, eau de vie, vins de Porto, de Champagne, eau de vie et genièvre du pays, cigares américains, toile à voile, etc, à vendre par
9 juil — WOOD & SIMMONS, 60 Magasins

A VENDRE
UN grand nombre de personnes désirant se retirer à [illegible] jeudi 28 juillet [illegible] Troisième Municipalité. [illegible] les dimanches matin, chez M. L. Coquillon.
20 juin—6 — B. MAHONY.

PANTALONS de Coton—100 pièces de diverses couleurs, largeurs et qualité, à vendre à bas prix, au No. 37, rue de Chartres.
20 juil — H. SCHOONMAKER.

TAPIS de table cirés—Un grand assortiment de [illegible] à vendre [illegible] H. SCHOONMAKER, 37, Chartres.

GENRE FRANÇAIS DE JARDIN.
Euryalina d'importation directe et de [illegible]
A vendre par Wm. DIEN,
la Commune, No. 56, encoignure Tchoupitoulas à la Nouvelle-Orléans.
Cette collection consiste en [illegible]
[illegible]

[illegible] HAWTHORN & WOODS, 62, Gravier.

[illegible] allant à la Havane; traverseront une occasion à Key West.
[illegible] New York, Charleston, Key West.
[illegible]
HAWTHORN & WOODS, 62, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS—Le steamer J. M. WHITE, capt. J. M. Converse, partira jeudi, 21 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
21 juil — JOHN R. SHAW & Co. agens, 34, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur ECLIPSE, capt John F. Moore, est attendu à chaque instant et repartira mardi 26 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 juil — GEO. DOANE & Co 60, Poydras.

POUR ST. LOUIS, Alton, la Rivière des Illinois et tous les débarquements intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur, du marcheur, MACEDONIAN, capt Benton, est actuellement prêt à recevoir son fret et partira jeudi 21 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à
21 juillet — HAWTHORN & WOODS, 62, Gravier

PAQUEBOT REGULIER—Pour Tous Bayou, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les ports et habitations intermédiaires. Le steamer bon marcheur COLORADO, capt. Brock, partira pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à 10 heures précises et arrivera au bourg, au dessous de l'habitation Duval.
Le fret pour les habitations sera payé par les expéditeurs.
Le Colorado, fera son premier voyage mercredi prochain 20 du courant. 10 juil—6t.

POUR la Baie St. Louis, Pass Christian, Biloxi, Pascagoula et Mobile. Le beau steamer à basse pression CREOLE, capitaine E. A. Haire, partira pour Pascagoula tous les samedis soir après l'arrivée des chars de ses lacs fret et pour Mobile, en passant par les endroits de plaisance tous les mardis après l'arrivée des chars de six heures. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. & E. GEDDES, 31 Commerce.
Passage pour Baie St. Louis et Pass Christian, $2 00
do pour Biloxi et Pascagoula, $2 50
28 juil.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur (à passagers) JAMES H. WHITE, capitaine M. Converse, partira pour le lieu susdit et tous les points intermédiaires jeudi, 21 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
16 juil — JOHN R. SHAW & Co, 34, Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le superbe bateau à vapeur (à passagers) ALEXANDER SCOTT, partira lundi 1er. aout, à 10 heures du matin, à son retour de St. Louis. On peut arrêter maintenant des cabines en s'adressant à JOHN R. SHAW & Co., agens,
16 juillet — 34, rue Poydras

PAQUEBOT hebdomadaire. Pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula. Le steamer à basse pression MONMOUTH, capitaine Griffin, partira du rail road Pontchartrain tous les samedis soir et sera de retour tous les lundis soir. Pour passage, s'adresser à bord ou à
A. S. SLOO, Bureau de la ligne de la malle des E. U., 24 rue du Camp. 1 juil

ARRANGEMENT D'ETE
POUR BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica.—Le steamboat BRILLANT, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et vendredis à 10 heures du matin, à son retour il partira de Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orléans tous les lundis et vendredis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine Hart, ou à STETSON & AVERY, ou à HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.
A ses voyages des dimanches, le Brillant n'ira pas plus haut que la cote qu'au Bayou Sarah. 25 juin

Pour les Etats du Nord.

POUR BOSTON—Le navire paquebot fin voilier CHESTER, capitaine Knight, ayant une partie de son chargement à bord, partira samedi 23 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
21 juil — MARBOD & DARLING, 40 Commune

POUR NEW YORK—Le beau navire paquebot LIVERPOOL, partira positivement ce soir, et peut recevoir convenablement 14 à 20 passagers. S'adresser à bord en face de la presse d'Orléans, ou à
FOSDICK & BROTHER

POUR NEW-YORK—Le navire de première classe, fin voilier, BRUNSWICK, capt. Wheeler, partira lundi 25 courant, étant presque tout son chargement à bord. Pour un léger fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord en face de la presse à coton d'Orléans, ou à S & J P WHITNEY, 21 juillet — 73 Camp

POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT, capitaine Albert Gray, partira le 20 du courant, il peut prendre 300 barils. Pour fret ou passage, ayant de passagers de chambre et vingt d'entrepont, s'adresser à bord ou à
GEO. BEDFORD, 47, Commune.

POUR NEW-YORK—Jeudi 21 du courant—Le navire OCMULGEE, capitaine Leavitt, à besoin de 50 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à MULLIN & WOODRUFF, 16 juil — 32, rue du Camp

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier ALBANO, capitaine Benson, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
16 juil — S & J P WHITNEY, 73 Camp

POUR NEW YORK—Le navire AUBURN, capitaine N P Dursy, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Le navire BRUNSWICK, capitaine Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 juillet — J & S P WHITNEY, 73 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire SWATARA, capitaine Davis. Pour fret de coton ou de passage, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY, 73 Camp

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand.—La belle barque neuve SARAH HAND, capitaine Hearick, ayant presque tout son chargement à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le bassin de la monnaie ou à
JAMES D. DENEGRE, 16 juil — 16, Douane

POUR PHILADELPHIE—Le navire STEPHEN BALDWIN, capitaine Proctor, à besoin de 500 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S & J P WHITNEY, 16 juin — 73, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire OHIO, capitaine W. Hatch, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la presse des Magasins, ou à S & J P WHITNEY, 16 juin — 73, Camp.

POUR CHARLESTON S. C.—La barque MALLORY, capitaine Brown, partira cette semaine—Pour fret ou passage, s'adresser à
J & J P WHITNEY, 7 juillet — 73, Camp

POUR FRET OU CHARTE—La barque bon voilier FAVORITE, capitaine Alvarez. S'adresser à SCHMIDT & Co., 30 juin — 22, Bienville

ANTILLES, MEXIQUE, &c

POUR TAMPICO—Le brick APALACHICOLA capitaine Crosby, partira positivement samedi, 23 du courant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
19 juil — CAPDEVIELLE & CUCULLU, 46 Vieille Levée.

POUR KINGSTON (Jamaique)—La goelette fin voilière, FANCY, capt. Coggeshall, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
WIGGIN & DAVENPORT, 16 juillet — 35, Magasins.

POUR GALVESTON (Texas)—Le brick fin voilier ATLANTIC, capitaine Wheeler, est maintenant en chargement et fera des voyages reguliers entre ce port et le Texas pendant le reste de la saison. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la rue St Pierre ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 16 juillet — 30, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Un batiment sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au No. 36 Vieille Levee. 14 juil

POUR LA HAVANE—La goelette HENRY, capitaine E. Auld, ayant partie de sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens pour 20 passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à W. F. VIGERS,
14 juil—St — rue du Camp.

POUR LES CAYES, St. Domingue—La goelette LELIA, capitaine Sheffield, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au magasin de ARTHUR McARTHUR,
5 juil—St — Vieille Levée, encoignure Jefferson

POUR MATAMOROS (par la rivière)—La goelette MONGOOLD, capitaine F. P. Marstaller, ayant les trois-quarts de sa cargaison engagée, est prête à partir immédiatement. Pour fret de 100 barils, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la cathédrale, ou à
R. D. BLOSSMAN, 20 juin—St — 36, rue Bienville

Pour l'Europe.

POUR CETTE—La barque LUCY PENNIMAN, capitaine Keller, partira positivement fin courant.—Pour passage seulement s'adresser à
V L GIRARD & Co, 20 ju—3 — enc. Chartres et St Pierre

PASSAGE POUR LE HAVRE—Pour partir jeudi, 21 du courant, La barque NEW ENGLAND, capt. Crocker peut prendre 15 passagers à l'entrepont. S'adresser à bord vis à vis la presse No. 53, 2me. municipalité ou à LEVI H. GALE, 19 juil — 93, Commune.

POUR BORDEAUX—Le brick de première classe GUILIELMA, capitaine Horing, partira mercredi 20 du courant, et peut encore recevoir quelque passagers. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord en face du marché aux légumes, ou à
S & J P WHITNEY, 16 juillet — 73, Camp

POUR LONDRES—Le navire de première classe HURON, capt Paine; pour fret de 300 boucauts de tabac, ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
S & J P WHITNEY, 20 juillet — 73, Camp

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe [illegible], capitaine Clark, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
16 juil — S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire HUDSON, capitaine Page, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY, 16 juin — 73, Camp

POUR [illegible]—Le brick fin voilier [illegible]RACE, capitaine [illegible], partira au commencement [illegible] pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 16 juil — 73, Camp.

POUR MARSEILLE—Le navire SHAW, capitaine Lovett, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune ou à JOHN A. MERRITT, 20 juin — 56, Camp

POUR BREME—Le navire ALBERT, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 750 balles [illegible] SCHMIDT & Co. 22, Bienville

[illegible] S & J P WHITNEY, 7 juillet — 73, Camp

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible]
IL sera vendu [illegible] son magasin [illegible], à 10 heures, à Environ 60 caisses [illegible] pour hommes, [illegible] prunelle et coutil, [illegible] etc. &c.
Cette chaussure [illegible]
Au même [illegible] Habillemens et [illegible] — 21 juil

PAR A. GUINAULT.
JEUDI 21 du courant, à midi, à la Bourse de Cité,
UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues St-Jean-Baptiste et Union, mesurant 24 pieds de face à la rue Union, sur 30 pieds de profondeur, et le tout dépendant du plan. Conditions: payable en billets de la Banque des Citoyens. — 21 juil

PAR VINCENT & DESERT
IL sera vendu aujourd'hui jeudi, 21 du courant, à dix heures, au magasin, 116 rue de Chartres, un grand assortiment de marchandises, telles que Cotonnades, coton blanc et écru, mousselines, gilets, bas et chaussettes, etc.
AUSSI,
70 Colis de linge fait, bottes, souliers et chaussures. Conditions à la vente. — 21 juil

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
JEUDI, 21 du courant, à dix heures du matin, il sera vendu rue Ste. Anne, entre les rues Condé et Levée, 150 cuisses [illegible] etc. [illegible] 20 paniers d'huile d'olive, demi et grande bouteilles. Conditions: comptant, en [illegible]. 21 juil—1

PAR WM. H. ROBERTSON & Co.
A L. FERNET, Encanteur.
IL sera vendu vendredi 22 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, No. 67, rue des Magasins, consistant en:
20 barriques [illegible], Nos. 2 et 3,
20 [illegible]
20 do [illegible]
20 do [illegible]
Aussi: cordes et toile d'emballage, tabac et divers articles de grocerie &c.
Conditions à la vente. — 20 juil—1

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
SAMEDI prochain, 23 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu l'esclave de nom [illegible] AMELIA, âgée à peu près de 20 ans, [illegible] et sachant faire [illegible], solidairement garantie des vices et maladies [illegible] par la loi.
Conditions: moitié comptant, en billets de la 1re et 2de municipalités, et la balance en un an et payable en billets de [illegible], avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et [illegible]. L'acte de vente chez Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 juil—3

Payable en billets de la Banque des Citoyens.
PAR HEWLET ET CERNAS.
IL sera vendu samedi 23 du courant, à midi, à la Bourse St.-Louis,
Deux lots de terre situés dans le faubourg Delassize à un îlet du rail road [illegible], au lieu dit [illegible] [illegible] ne pouvant être vendus en bloc [illegible] vendus par lots.
L'îlet no. 21 contenant 17 lots situé dans le même faubourg Delassize [illegible] rue Apollon, [illegible] rue Plaisance, 301 pieds sur [illegible] mesure anglaise. A un îlet du rail road près le lieu dit [illegible].
L'îlet no. 20 contenant 14 lots situé au faubourg Delassize, mesure 180 pieds à [illegible] sur la rue des Dryades, 170 pieds 11 pouces sur la rue St. Denis, 301 pieds à [illegible] sur le quartier de Plaisance, [illegible] mesure anglaise, ainsi qu'il appert du plan.
Conditions: un quart comptant, payable en billets de la Banque des Citoyens, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, l'acheteur ayant le privilège d'escompter ses billets à 8 pr. et. par an, également payable en billets de la Banque des Citoyens. — 21 juil

GRAND PIANO ET MEUBLES.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, vendredi 22 du courant à 10 heures, au dépôt d'Auction Mart de la rue du Camp, Un magnifique piano [illegible], avec le tabouret, Un lot de [illegible], du dernier genre, Un lit [illegible], Un side board avec dessus en marbre. Les meubles ci-dessus sont neufs et seront vendus pour cause de départ.
Conditions au comptant.
Aussi—Une variété de meubles de ménage, consistant en bois de lits, chaises, tables, lits, commodes, lavabos, &c. 21 juil.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE
Payable en billets de la Banque de [illegible]
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, samedi 23 du courant, à 10 heures et demie, à l'encan de l'Auction Mart, rue du Camp,
300 pièces toile du Kentucky, super. arc,
300 rouleaux cordes, do.
Conditions: comptant, payables en billets de la Banque du Commerce.
Immédiatement après, il y aura excellents pots Mosaic et une variété de comestibles. — 21 juil—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Actions de la Compagnie d'Assurances des Négociants, à l'encan, payables en billets de la Banque des Citoyens au pair.
JEUDI prochain, 21 du courant, à la Bourse St. Louis, il sera vendu à midi, 10 actions de la compagnie ci-dessus mentionnée. Conditions comptant. — 19 juillet

Nègres de prix.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, à la Bourse St. Louis, le samedi 23 du courant, à midi,
L'esclave [illegible], âgé de 20 ans, excellent [illegible] et [illegible], garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Moitié comptant, le reste payable en 12 mois, novembre prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothéqué jusqu'à final paiement.
L'acte de vente en l'étude de J. B. Marks, aux frais de l'acquéreur. — 19 juillet—3

Billets de la Banque Consolidée pris au pair.
PAR L. A. GARIDEL.
IL sera vendu Samedi 30 juillet courant, à midi, à la Bourse St-Louis, les propriétés suivantes, savoir:
Un lot de terre situé rue Royale, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, mesurant vingt pieds de face à la rue Royale, sur cent trente deux pieds, six pouces de profondeur, ensemble avec les bâtisses et dépendances.
Un lot de terre situé en la municipalité No. 1, à l'encoignure des rues Baronne et Union, mesurant 100 pieds 10 1/2 pouces de face à la rue Baronne sur 124 pieds 10 pouces à la rue de l'Union, ensemble avec les bâtisses et dépendances.
Quatre lots de terre contigus, désignés par les nos. un, deux, trois et quatre, de l'îlet no. [illegible], borné par les rues du Canal, Jackson, Villeré et Robertson, suivant un plan par N. Millaudon déposé à l'étude de A. Mazureau, notaire public. Le lot no. 1 formant l'encoignure des rues du Canal et Villeré, mesure 32 pieds 6 pouces, face à la rue du Canal, sur 112 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et par 30 pieds [illegible] face à la rue Villeré; les lots nos. 2, 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds 3 pouces 6 lignes, face à la rue du Canal, sur 112 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. [illegible] avec les bâtisses et dépendances sur les lots nos. 1 et 2.
Un lot de terre, situé dans le faubourg Ste-Marie, 2de municipalité, rue Perdido, entre les rues Baronne et Philippa, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido, sur 130 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble avec les bâtisses, &c.
Un lot de terre ensemble avec un magasin en briques à quatre étages, situé dans l'îlet borné par les rues de la Vieille Levée, de la Douane, de Bienville et du Chemin public, désigné par le no. [illegible], d'après un plan de [illegible] déposé à l'étude de Wm. Christy, not. public, ledit lot mesure 24 pieds 5 pouces 3 lig., face à la rue Clinton; 106 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne supérieure, courant de la rue Clinton [illegible] la ligne inférieure 101 pieds 3 lignes sur la ligne à l'arrière, courant avec les lignes de ladite rue Clinton au chemin public.
Soixante-quinze actions de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée, sur lesquelles cent piastres ont été payées par action.
Cent actions de la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans sur lesquelles cent piastres ont été payées par action.
Conditions: Pour les quatre premières propriétés, un quart comptant, payable en billets de la banque Consolidée au pair, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets garantis par hypothèque, l'acheteur ayant le privilège d'escompter lesdits billets au taux de 8 pr. et. d'escompte par an.
Pour la propriété située rue de la Levée, l'acheteur assumera le paiement d'une somme de $42,000 dû à la corporation de la Nouvelle Orléans, payable en 1842, portant intérêts à raison de 6 1/2 pr. et. par an, payable semi-annuellement et la balance payable un quart comptant en billets de la banque Consolidée, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets garantis par hypothèque, l'acheteur ayant le droit d'escompter lesdits billets au taux de 8 pr. et. d'escompte par an.
Pour les actions: comptant, payables en billets de la banque Consolidée, au pair. — 10 juil—6t.

P. A. GUILLOTTE, Encanteur officiel pour la vente des chevaux, voitures et autres animaux.
Prévient le public qu'il fera ses ventes régulièrement deux fois par semaine aux écuries de [illegible], rue St. Charles, encoignure Gravier, commençant Les mercredi et samedi à 12 heures.
Le bureau du soussigné sera [illegible] Toltosall, où les ordres de ventes seront reçus.
14 juil—3 — P. A. GUILLOTTE.

PAR J. B. BLACHE.
ARMES A FEU.
Sans réserve.
IL sera vendu jeudi, 4 du mois d'août prochain, à midi, à son magasin d'encan, No. 90, rue Chartres, Une quantité d'armes à feu et d'équipements militaires, consistant en
1000 mousquets (fabriqués sur ordre),
1000 fourreaux de baïonnettes,
500 buffleteries pour giberne,
500 gibernes,
1000 buffleteries pour baïonnettes,
300 ceinturons à double et simple épaulettes,
100 fournitures complètes pour ceinturons,
25 paires pistolets,
25 sabres et épées,
100 lances.
Conditions, à la vente. — 7 juil—

PAR P. CENAS (HEWLETT & CENAS.)
S. C. Cammack chargé de la vente des biens de Justus [illegible] Denegre en faillite, dans la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane—No. 188.
EN FAILLITE.
EN vertu d'un ordre de Cour, émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le vendredi 22 juillet, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, partie desquelles ont été abandonnées par J. D. Denegre à ses créanciers.
1o. Un lot de terre situé dans cette ville, dans la municipalité No. 1, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Douane et Bienville, mesurant, mesure anglaise, 19 pieds 11 pouces 3/4 de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 77 pieds 10 pouces 1/2, ensemble une maison en briques à trois étages construite sur ledit lot, et désignée sous le No. —; borné du coté de la rue de la Douane par la propriété appartenant à Alexander Phillips et du côté de la rue Bienville par la propriété appartenant, ou ayant autrefois appartenu à James Collier, avec les autres bâtisses et améliorations existantes sur ledit lot.
2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Duverge de l'autre bord du fleuve et immédiatement vis-à-vis la ferry de la municipalité No. 1, formant l'encoignure des rues Patterson, Villeré et Bonne, désigné, mesure française, 300 pieds de face sur chacune des rues Patterson et Villeré sur 230 pieds de profondeur et désigné le no. [illegible] de 104 pieds 10 pouces 1 ligne sur la rue Bonne [illegible] terre faisant partie de l'îlet désigné [illegible] dudit faubourg Duverge, dressé en [illegible] Nicholas Bouchon, voyer, une copie duquel est déposée en l'étude de Wm. Christy, notaire public. [illegible]
3o. Un lot de terre situé dans le même faubourg, formant l'encoignure des rues Patterson et [illegible], mesure française 120 pieds de face à [illegible] sur la profondeur [illegible] de l'îlet désigné par le No. 33 [illegible].
4o. Quatre actions [illegible] capital de la Compagnie d'Assurances de l'Océan [illegible].
Vingt actions de la Compagnie [illegible] de la Compagnie d'Assurance des Négocians [illegible].
Les propriétés [illegible] A. Duplessis, P. A. Rost [illegible] la Compagnie [illegible] sur deux dernières propriétés [illegible].
Clauses et conditions—Pour les propriétés de la rue de Chartres, $1100 comptant, [illegible] d'une dette de $10,000 due à la Banque de la Louisiane, payable à un, deux, trois, quatre et cinq ans, [illegible] hypothèque à la charge de ladite banque [illegible] deux et trois ans.
Pour les propriétés du faubourg Duverge, l'acquéreur assumera le paiement d'une dette [illegible] [illegible]
Les actions [illegible] comptant.
Les actes de vente pardevant [illegible] aux frais des acquéreurs.

[illegible]

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES E. U.—District Oriental de la Louisiane, No. —, Martin Raymond [illegible] en faillite.
En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le lundi 1er août 1842, à midi, [illegible] et jours suivants, au magasin, [illegible] rues Marigny et [illegible] [illegible]
1o. Le fond du magasin [illegible]
2o. Le fond du magasin [illegible] en un grand assortiment de quincaillerie, coutellerie, &c.
3o. [illegible]
Conditions de la vente—Le fond du magasin payable le premier de chaque mois. Le montant dudit magasin, savoir: Quincaillerie &c., comptant.
21 juil—3t 21, 28 et 29 — A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. U.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District Oriental de la Louisiane, No. —, Joseph Reynolds chargé de la vente des biens de Leonard Lopez en faillite.
En vertu d'un ordre de Cour, émané par l'honorable Cour de District des Etats Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le lundi, 15 aout 1842, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, [illegible] par ledit failli à ses créanciers:
1o. Deux lots de terre situés dans le faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, [illegible], suivant un plan dressé par J. Pilié en date du 10 mai 1836, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, ledit îlet compris entre les rues Bienville, Conti, Burthegny et Claiborne, ayant lesdits lots, mesure américaine, chacun 33 pieds de face à la rue Bienville sur 100 pieds 3 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, lesdits lots contigus; ensemble les bâtisses et améliorations existant sur lesdits lots.
2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Douane, Villeré, Claiborne et Marais, ledit lot désigné sous le No. 6 de l'îlet No. 68, mesure, mesure américaine, 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Douane sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot forme l'encoignure des rues Douane et Marais.
Conditions: un cinquième comptant, la balance payable à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque et intérêt à 10 pour cent par an, après échéance jusqu'au paiement.
Les actes de vente pardevant A. Mazureau notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 juil—St 21, 28 et 29 — A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. U.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—District Oriental de la Louisiane—No. 188—T. Bercy, chargé de vendre les biens de L. M. Sossemel en faillite:
En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le lundi 15 juillet 1842, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre Chartres et Royale.
1o. 4 lots de terre situés à la Passe Christian dans le comté de Hancock, Mississipi et désignés par les Nos. 17, 18, 19 et 20 sur un plan dressé par C. F. Zimpel. Le No. 17 mesure 61 pieds de face au Golfe du Mexique et 480 pieds de profondeur sur le côté joignant le No. 16 et 440 pieds sur le côté joignant le No. 18. Le No. 18 mesure 60 pieds de face audit Golfe, 440 pieds de profondeur sur le coté joignant le No. 17 et 440 pieds sur le côté joignant le No. 19. Le No. 19 mesure 60 pieds de face audit Golfe, 440 pieds de profondeur sur le côté joignant le No. 18 et 430 pieds sur le côté joignant le No. 20. Le No. 20 mesure 60 pieds de face audit golfe, 430 pieds de profondeur sur le côté joignant le No. 19 et 425 pieds sur le côté joignant le No. 21, ainsi qu'il est plus amplement décrit dans les actes de vente passés pardevant William Boswell notaire public le 20 mai 1835.
2o. La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union entre les rues Liberté et du Génie, désignés par les No. 14 et 15 de l'îlet No. 88 sur un plan dressé par C F Zimpel. Les lots contenant chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur. Le tout mesure américaine, avec les améliorations existantes sur lesdits lots.
3o. Les cinq esclaves suivants:
Anne et Hannah âgée de 19 ans.
Tom et Thomas âgé de 21 ans.
Sarah do 20 ans.
Gibson do 17 ans.
John sourd et muet âgé 27 ans.
Conditions de la vente: un quart comptant, la balance à 3, 6 et 9 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et intérêt à dix pour cent par an en cas de non paiement à échéance.
Les actes de ventes aux frais de l'acquéreur pardevant Laroche Turgeau notaire public.
20 juin—St 20, 8 et 21 — A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats-Unis.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District Oriental de la Louisiane—No. 60—Richard Nugent, chargé de vente des biens de Justus Vairin & Co en faillite.
En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le District susdit, j'exposerai en vente publique le vendredi 22 juillet 1842, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier,
L'octave BETSEY.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur.
Conditions de la vente—comptant.
20 juin—20 16 et 21 — A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats-Unis.

EN FAILLITE.
DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—District Oriental de la Louisiane, présent l'honorable T. H. McCaleb—19 juillet 1842—Dans l'affaire de Mark Walton, C. C. Williams chargé de la vente des biens de [illegible]
Sur lecture et du fait de la petition dudit chargé de la vente des biens du failli à l'effet de composer et de régler avec les débiteurs de la dite faillite, résidants à la campagne et dont les comptes ne s'élèvent pas au-dessous de la somme de cinq piastres et pour recevoir les intérêts de cinquante piastres des banques, l'équivalant pour aux espèces, il est ordonné par la Cour que l'audition de la dite petition aura lieu samedi 23 juillet courant jour et heure auxquels les créanciers et toutes les personnes intéressées pourront comparaître et de faire les motifs, s'ils en ont, pour lesquels il ne serait pas accédé au contenu de ladite petition.
Copie véritable.
21 juil—3 — ED. LAUVE, Député greffier de la Cour de District des E. U.

No. 11,279—José Prats vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Le 19 juillet 1842.
Il est ordonné par la Cour, que toutes personnes intéressées aient à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication du cet avis, pourquoi le second compte et tableau provisoire de distribution enregistré dans cette affaire, ne serait pas homologué et les fonds distribués en conformité au lit compte.
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier, le 19 juillet 1842.
21 juil—31 en 10j — H. PITOT, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes concernent, salut:
Attendu que la Compagnie d'Assurance de l'Océan de la Nouvelle Orléans ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressée au greffe de cette Cour au lieu de faire enregistrer le 9me. jour de juin de l'année 1842, un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834; "Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui prononcent avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le 10me. jour de mai de l'année 1842, en vertu d'un writ de saisie et vente lancé par cette cour le 2 d'avril de l'année 1842, dans l'affaire de la Compagnie d'Assurance de l'Océan de la Nouvelle-Orléans vs. G. M. Lee—No. 14766 du docket de cette cour, à laquelle vente ladite Compagnie d'Assurance de l'Océan de la Nouvelle-Orléans s'est rendue acquéreur pour le prix de $400 pour chacun des lots ci-après décrits, faisant ensemble: $1600.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.
Deux lots de terre situés dans le faubourg Annonciation dans l'îlet No. 49, faisant face à la rue St-Jean-Baptiste, près de l'encoignure de la rue du Marché, étant contigus et mesurant chacun trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre des lignes parallèles; ensemble tous les droits, privilèges &c., appartenant aux dits lots.
(L. S.) Donné sous ma main et le sceau de cette cour au Bureau du greffier, Nouvelle Orléans le 9 juillet 1842.
21 juil—M en 30 jrs. — LOUIS R. COURTIN, député greffier.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE
A celui qui logera dans une des geoles de la ville ou de l'Etat, le nègre nommé JESSY, parti marron lundi matin 18 du courant, de l'habitation Rapelet, paroisse de Plaquemines. Cet esclave parle anglais et français, taille 5 pieds 9 pouces, forte constitue; il lui manque deux dents sur le devant de la mâchoire supérieure. On présume qu'il se tient dans la 2me municipalité. — 21 juillet—3

H. LEGENDRE prévient ses amis et le public qu'il a établi un bureau régulier de change à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, à proximité de la Bourse. Il espère par son activité et son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront s'adresser à lui. — 19 juil—3

A VENDRE pour du comptant.—Un magasin de grocerie, très bien achalandé, et situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser par lettre à la boite G. No. 26. — 19 juil—3

15,000 Grandes et demi boites sardines à l'huile de J. Colin.
Caisses vrai Kirschenwasser.
300 Damejeannes de 5 gallons.
100 Caisses vins de Bordeaux assortis.
[illegible] do fruits au jus assortis.
[illegible] do suc de fruits do
[illegible] Paniers de Champagne de la marque Lambert & Co., d'Arize.
20 Caisses conserves de J. Colin.
[illegible] pipes et demi pipes Cognac de la marque Pellevoisin aîné.
20 Caisses anisette.
[illegible] do Liqueurs assorties.
10 Balles couvertures françaises de 3 points pour nègres.
2 Balles couvertures fines 6 à 12 points pour lits.
1 Caisses vin du Rhin.
1 Pipes rhum, première qualité.
Absinthe Suisse, à vendre à des prix modérés par BLANCHARD, EIMER & Co.
19 juil—1 ms. — 24, Bienville.

QUATRE caisses mousseline suisse pour rideaux à rubans.
20 Douzaines tain d'oreiller.
2 Caisses coutil, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 19 juil—16 f. — 24, Bienville.

TRAITES sur Paris par A. M. GEORGE, 21, rue de la Douane. 19 juil—3

TRAITES sur New York, à vendre par O H MIESEGAES, 24 Vieille Levée

SAVON—10 caisses No. 1, à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS, 62 Gravier.

GRAISSE—300 barillets prime lard, à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS, 62, Gravier 20 juillet

VIN de Marseille—50 barriques, à vendre par A DURAND, 18 Bienville 19 juil

SUCRE blanc de la Havane—30 caisses, à vendre par A DURAND, 18 Bienville 19 juil

AMANDES coques tendres—30 sacs, à vendre par A DURAND, 18 Bienville 19 juil

LIQUEURS assorties—20 caisses, à vendre par A DURAND, 18 Bienville 19 juil

ANISETTE de Bordeaux—[illegible] paniers, à vendre par A DURAND, 18 Bienville 19 juil

THE [illegible] à vendre par A DURAND, 18 Bienville.

D[illegible] A DURAND, 18 Bienville.

C[illegible] A DURAND, 18 Bienville.

V[illegible] A DURAND, 18 Bienville.

T[illegible] LEVY [illegible]

[illegible]